Bientôt prépensionné ?
La CNE vous accompagne

Vous avez été licencié dans le cadre de la prépension ? Vous devez probablement vous poser des questions sur vos droits et vos obligations, les démarches à effectuer, les conseils à suivre pour aborder cette nouvelle situation professionnelle. Comptez sur nous : l'équipe CNE reste à vos côtés.

UNE DECISION DE L'EMPLOYEUR

Depuis 2012, la prépension est devenue « le régime de chômage avec complément d'entreprise » (RCC). Ce nouveau terme dit bien ce qu'il veut dire : le RCC n'est pas une retraite anticipée, mais un accompagnement du licenciement. Pour en bénéficier, vous devez être licencié, avoir droit aux allocations de chômage et remplir certaines conditions, notamment d'âge et de passé professionnel.

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

Si vous souhaitez bénéficier du RCC, l'équipe CNE de votre entreprise ou le secrétariat CNE de votre région peut vous informer et vous indiquer les documents à remplir. Prenez ensuite rendez-vous avec votre centre de services CSC qui, avec ces documents complétés, constituera votre dossier et effectuera toutes les démarches nécessaires. Votre centre de services CSC pourra vous confirmer si vous entrez ou non dans les conditions du RCC.

INDEMNITES DE L'ONEM ET DE L'EMPLOYEUR

En tant que prépensionné, vous bénéficiez d'allocations de chômage payées par l'ONEM (60 % de votre dernière rémunération brute plafonnée, www.onem.be), et d'une indemnité complémentaire payée par l'employeur, correspondant au moins à la moitié de la différence entre votre salaire net (plafonné) et ces allocations de chômage (une convention sectorielle, d'entreprise ou individuelle peut prévoir plus : renseignez-vous auprès de l'équipe CNE de l'entreprise ou du secrétariat CNE de votre région).

QUELLES CONSEQUENCES SUR VOTRE STATUT ?

Selon votre situation, vous serez tenu ou non de vous inscrire comme demandeur d'emploi, avec toutes les conséquences qui en découlent, en termes de politique d'activation notamment. Pour connaître votre situation particulière, contactez-nous ou consultez le site www.socialsecurity.be.

DISPONIBILITE SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI !

Attention : les travailleurs qui accèdent au RCC après le 1er janvier 2015 sont soumis à une obligation de disponibilité adaptée sur le marché de l'emploi. Concrètement, vous n'êtes pas tenu de rechercher activement un emploi par des démarches personnelles. Mais l'ONEM pourra vous sanctionner si vous refusez une proposition d'emploi convenable et ne répondez pas aux convocations. Pour éviter les sanctions, vous devez aussi collaborer à un accompagnement personnalisé, proposé par le service régional de l'emploi (Forem ou Actiris), jusqu'à vos 65 ans.

VOTRE AFFILIATION CONTINUE A VOUS PROTEGER

Une fois prépensionné, vous bénéficiez d'une réduction de cotisations pour votre affiliation à la CNE et restez entièrement couvert par nos services (information, conseils personnalisés, défense juridique en cas de conflit avec l'Office national des pensions…). Envie de vous investir dans la défense des (pré)pensionnés ? Rejoignez la CSC Seniors (www.lacsc.be) !

www.lacsc.be/cne

Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au 067 88 91 00
le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimu les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

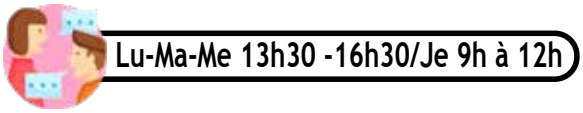

En raison des conditions sanitaires actuelles, ces heures d'ouverture peuvent varier. Prenez contact avec le secrétariat le plus proche avant de vous déplacer.

Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be
Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.

Secrétariat national
Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

Secrétariat de Bruxelles
Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

Secrétariat du Brabant wallon
Rue des Canonniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

Secrétariat de Namur
Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

Secrétariat d'Arlon
Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

Secrétariat de Liège
Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

Secrétariat de Verviers
Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

Secrétariat d'Eupen
Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

Secrétariat de Charleroi
Rue Prunieau 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

Secrétariat de Mons
Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

Secrétariat de La Louvière
Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

Secrétariat de Tournai
Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne